

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : LE RISQUE D'UN CHOC SOCIAL POUR LE MÉDIA RADIO

Les **organisations paritaires de la radiodiffusion** — **Les Locales** (CNRA & SNRL), la **Fédération des Employeurs de la Radiodiffusion Privée** (SIRTI, SRN & SNRC), ainsi que les **organisations syndicales de salarié-e-s** (CGT, CFDT, FO, Solidaires) — sont **opposés à la baisse de 44,5 % du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER)** prévue dans le Projet de Loi de Finances 2026 et tiennent à alerter de ses conséquences sociales majeures si elle devait être adoptée.

Une menace directe sur l'emploi et la cohésion sociale

Cette coupe budgétaire sans précédent met en péril près de 3 000 emplois directs et indirects au sein de plus de 700 radios associatives.

Derrière ces chiffres, ce sont des femmes et des hommes qui font vivre chaque jour le média radio et le pluralisme de l'audiovisuel.

Ces structures, qui emploient souvent 2 à 3 salariés, constituent de véritables espaces de formation, d'expression et d'inclusion pour des milliers de personnes.

Leur fragilisation signifierait la disparition d'emplois durables, ancrés au cœur des territoires, en métropole comme en outre-mer.

Des lieux d'apprentissage indispensables à l'ensemble du secteur

Les radios associatives offrent à de nombreux jeunes, bénévoles et salariés leurs premières expériences professionnelles. Elles transmettent les valeurs du collectif, de la rigueur et de la parole publique, tout en formant aux métiers techniques et éditoriaux qui font vivre la radio dans toutes ses composantes.

Elles sont ainsi indispensables à l'ensemble du secteur radiophonique, en assurant le renouvellement des compétences, la découverte de la radio et du son, ainsi que l'éducation aux médias pour de nouvelles générations.

Un appel à la responsabilité sociale

Les organisations paritaires de la radiodiffusion réaffirment leur soutien plein et entier à la CNRA et au SNRL.

Elles appellent le Gouvernement et le Parlement à revenir sur cette décision injuste et socialement dévastatrice, et à ouvrir sans délai un dialogue avec les représentants du secteur.

Préserver le FSER, c'est :

- **sauvegarder des milliers d'emplois** non délocalisables ;
- maintenir le **rôle social, éducatif et formateur** des radios associatives ;
- protéger un **modèle d'expression collective unique en France**.

